

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le 09/07/2025

Berger
Levrault

ID : 025-493901102-20250620-DEL2025_AG_03-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 20 juin 2025

Délibération n°03

Nombre de membres en exercice : 101

Nombre de membres présents ou représentés : 58

Nombre de votants : 58

Vote pour : 58

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 21 mai 2025

Membres présents :

Président : M. ALPY

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BILLOT - Mme CHOUX - M. DALLAVALLE - Mme GUYEN - M. GUYON - M. KRUCIEN - Mme LEROY - M. MAIRE DU POSET - M. METHOT - Mme VOIDEY

Communautés d'agglomération, urbaines : M. ANDRE - Mme BARTHELET - M. FROEHLI - Mme GAGLILOLO - M. GUY - Mme LEMOINE - Mme MABIRE - Mme PRESSE - Mme REYES - Mme SAUMIER

Communautés de communes : M. ALPY - M. BLINETTE - M. BONVALOT - M. COTE-COLISSON - M. CUCHEROUSSET - M. FAIVRE-PIERRET - M. FARENC - M. GARCIA - M. GRESET - Mme JANIAUD-LARCHER - Mme ROGNON - M. WEBER

M. DEQUE (suppléant de M. BOUVERET) - M. DESJOURS (suppléant de M. GORDAT)

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs / Jura / Territoire de Belfort : M. BEAUDREY (pouvoir à M. BILLOT) - Mme BRAND (pouvoir à Mme GUYEN) - Mme LIME-VIEILLE (pouvoir à Mme LEROY) - Mme MAILLARD (pouvoir à M. GUYON) - M. MOLIN (pouvoir à Mme CHOUX) - Mme ROGEBOZ (pouvoir à M. ALPY) - Mme TISSOT-TRULLARD (pouvoir à M. MAIRE DU POSET)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme PRESSE) - M. FELT (pouvoir à Mme GAGLILOLO) - M. LIME (pouvoir à M. FAIVRE-PIERRET) - M. MICHAUD (pouvoir à Mme BARTHELET) - Mme MULOT (pouvoir à Mme MABIRE) - M. TIROLE (pouvoir à Mme SAUMIER)

Communautés de communes : M. BASDEVANT (pouvoir à M. GRESET) - M. BONNET (pouvoir à M. CUCHEROUSSET) - M. CORBERAND (pouvoir à M. FARENC) - Mme DUMOULIN (pouvoir à Mme ROGNON) - Mme GUERIN (pouvoir à M. COTE-COLISSON) - M. GUIGUE (pouvoir à Mme JANIAUD-LARCHER) - M. LAURENT (pouvoir à M. GARCIA) - M. PASSOT (pouvoir à M. BONVALOT) - Mme RAMBAUD (pouvoir à M. BLINETTE) - M. RIGAULT (pouvoir à M. WEBER)

OBJET : DEMANDE D'ADHESION - Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon - Covati

La **Communauté de Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon - Covati** située dans le département de la Côte d'Or (23 communes 13 890 habitants), a demandé son adhésion à l'EPF (selon délibération du 25 mars 2025).

Le Bureau du CRHH rendra son avis prochainement.

Les statuts de l'EPF stipulent dans leur article 8 « nouvelles adhésions » que :

« Les EPCI à fiscalité propre, ainsi que les communes appartenant à un EPCI non-membre de l'EPF, les Départements, la Région de Bourgogne-Franche-Comté peuvent demander leur adhésion à l'établissement public après sa constitution.

La demande d'adhésion est soumise à l'Assemblée générale de l'EPF qui décide à la majorité des 2/3 de ses membres présents ou représentés de la suite à donner à cette demande ».

L'ASSEMBLEE GENERALE
après en avoir délibéré

DECIDE

- de donner un avis favorable à la demande d'adhésion de la Communauté Communes des Vallées de la Tille et de l'Ignon - Covati.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Philippe ALPY